

COMMUNE DE CORSEAUX



CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

10 octobre 2022, à 20h00
Salle du Conseil communal

Présidence**Madame Coralie Patthey**

Mme la Présidente salue l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue à tous pour cette séance.

C'est à une séance ordinaire que le Conseil a été convié par un courrier daté du 12 septembre 2022.

Mme la Présidente salue la présence de la Municipalité incorpore, de Mme Pilloud, secrétaire municipale, M. Ruby, boursier, de M. Hertzseisen, représentant de Police Riviera, et de M. Robin Kellenberger, huissier.

Le Bureau est représenté par Mme Patthey, présidente ainsi que par Mme Anne-Lise Chanson, scrutatrice et M. Pierre Reymond, scrutateur suppléant. La secrétaire est Mme Frankie Deloy Trüb.

29 Conseiller·ère-s répondent à l'appel.

Excusé·e-s : Mmes et MM. Fabienne Fontana Hunziker, Patricia Gremion, Catherine Mürset, David Rochat, Sébastien Groux, Arnaud Gantenbein, Dimitri Ribes, Jacques Blanc, Daniel Mangili, Jean-Paul Gremion, Serge Luzio, Jean-Maurice Rey-Mermet, Hervé Henchoz et Abdallah Derradji

Absent·e-s : Mme Monica Gayed et M. Lionel Büchi

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2022
4. Correspondance
5. Assermentation de Mme Anne-Françoise Balley O'Sullivan
remplacement de Mme Anne Neyroud
6. Assermentation de M. Michaël Thibaut
remplacement de M. Yves Neyroud
7. Préavis N° 08-2022
Installation du système de collecte des déchets alimentaires « GastroVert Private » à Corseaux
Commission : Mme, MM. Christian Rattaz, Hervé Henchoz, Patrick Forestier, Patricia Gremion,
Abdallah Derradji
8. Préavis N° 09-2022
Arrêté d'imposition pour 2023
Commission des finances
9. Communications de la Municipalité

10. Communications du bureau

11. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes

12. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour de la séance est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2022

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2022 est accepté à la majorité (une abstention).

4. Correspondance

Le bureau a reçu un flyer de Promove annonçant l'organisation d'un petit-déjeuner de l'économie le 13 octobre à 7h30 à la salle Del Castillo.

5. Assermentation de Mme Anne-Françoise Balleys O'Sullivan remplacement de Mme Anne Neyroud

Conformément à l'art. 5 du règlement du Conseil communal, Mme Anne-Françoise Balleys O'Sullivan est assermentée.

Mme la Présidente lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal.

6. Assermentation de M. Michaël Thibaut remplacement de M. Yves Neyroud

Conformément à l'art. 5 du règlement du Conseil communal, M. Michaël Thibaut est assermenté.

Mme la Présidente lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal.

7. Préavis 08-2022 Installation du système de collecte des déchets alimentaires « GastroVert Private » à Corseaux

Commission : Mme, MM. Christian Rattaz, Hervé Henchoz, Patrick Forestier, Patricia Gremion, Abdallah Derradji

Le rapport de la commission étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie M. Christian Rattaz, président, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« La commission était composée de Mme et MM. Christian Rattaz, Hervé Henchoz, Abdallah Derradji, Patrick Forestier, Patricia Gremion. Mme Patricia Gremion et M. Abdallah Derradji était excusé-e-s.

La commission s'est réunie le jeudi 15 septembre 2022 à 20h00 en présence de Monsieur Nicolas Grangier, Chef de la Voirie de Corseaux-Corsier et Madame Sabine Carruzzo, Municipale...

... Importance de la communication :

Les membres de la commission insistent sur l'importance de bien communiquer sur le nouveau système de récolte des déchets alimentaires (crus et cuits) « GastroVert Private » afin de garantir un taux de récolte suffisant pour bénéficier du tarif préférentiel de prise en charge des ordures ménagères (CHF 70.– plutôt que CHF 110.–). De manière générale, les membres de la commission insistent également sur le besoin de communication plus large en matière de déchets (rappel des filières de tri existantes, nécessité de réduire les déchets à la source, respect de la propreté, ...) ...

... Distribution de bio-seaux :

Le nombre de bio-seaux est une estimation fournie par la SATOM. La distribution effective se fera lors de la séance d'information à la population ou sur demande auprès de l'administration communale ou de la voirie. Seuls les exemplaires nécessaires seront donc commandés.

Durabilité :

Les membres de la commission saluent le projet pour ses impacts positifs en termes de durabilité, en particulier grâce à la valorisation des déchets verts pour la production d'énergie renouvelable. Il serait souhaitable que chaque ménage fasse bon usage de ce nouveau système.

En conclusion, la commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

M. Stuby demande si les bio-seaux sont les seaux verts que l'on utilise actuellement pour le compost.

Mme Carruzzo acquiesce. Elle précise que la commune en a commandé, dans un premier temps, quatre cents. Ils seront distribués à la séance d'information. Par souci d'économie, la commune remercie les habitants possédant déjà un bio-seau de ne pas en demander.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 08-2022 relatif à l'installation du système de collecte des déchets alimentaires « GastroVert Private » à Corseaux

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 15'293.40 TTC pour l'installation du système de collecte des déchets alimentaires « GastroVert Private »,
2. de financer ces travaux par la trésorerie courante,
3. de porter annuellement au budget communal les coûts de fonctionnement du système de collecte des déchets alimentaires.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 08-2022 sont acceptées à la majorité (3 abstentions).

8. Préavis 09-2022 Arrêté d'imposition pour 2023

Commission des finances

Le rapport de la commission des finances étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie M. Rudolf Wampfler, président, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« Le préavis 09-2022 reste inchangé par rapport à l'année précédente et du fait de l'absence des données importantes au moment de fixer le taux d'imposition, la commission des finances ne s'est pas réunie. Elle a traité ce préavis par e-mail ...

... La planification financière a été mise à jour avec les comptes 2021 et a été présentée au rapporteur, auteur de ce document. Aucun changement n'est à relever et les tendances mises en évidence en 2021 sont confirmées...

... Les charges maîtrisables sont stables, affichant une croissance respective de 1.25 et 0.14 % pour les charges de personnel et les biens et services, sur la période de 2017 à 2021.

Au vu du cash-flow dégagé et également des recettes conjoncturelles, l'endettement de la commune reste stable, malgré les investissements consentis. Les indicateurs d'endettement montrent un endettement soutenable pour la commune dans les 5 ans à venir. Les recettes conjoncturelles exceptionnelles peuvent également représenter des entrées de fonds permettant de réduire plus vite l'endettement. De ce fait, il n'y a pas lieu aujourd'hui de modifier le point d'impôt.

... En conclusion, la commission, à l'unanimité de ces membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

M. Wyss demande à la Municipalité de penser à indiquer, dans les prochains préavis, la signification des acronymes employés dans les tableaux et de les juxtaposer à ceux-ci. Il est difficile de comprendre ce dont il s'agit pour un non-initié. Il communique à l'assemblée que « DA » signifie domaine autofinancé, « MNA » correspond à la marge nette d'autofinancement, « MNA après DA » concerne la marge nette d'autofinancement y compris les domaines autofinancés.

M. le Syndic en prend note.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 09-2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2023

VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver l'arrêté d'imposition pour 2023 selon le projet annexé au présent préavis,
2. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 09-2022 sont acceptées à l'unanimité.

9. Communications de la Municipalité

M. MICHAUX

La commune de Corseaux prend des mesures pour affronter les risques de pénurie énergétique :

Conformément aux objectifs de réduction de consommation annoncés par la Confédération et le canton, la Municipalité et les services communaux ont élaboré une série de mesures qui seront mises en vigueur sans délai afin de contribuer à diminuer le risque de pénurie énergétique durant l'hiver 2022 - 2023.

La Municipalité et les services communaux suivent quotidiennement les informations et directives transmises par les autorités supérieures et adapteront ce premier train de mesures en fonction de l'évolution de la situation.

Les principales mesures adoptées à ce jour portent sur la consommation des bâtiments administratifs et scolaires, avec une diminution du chauffage des locaux à 20°, la suppression de l'eau chaude sanitaire et une accélération du programme de remplacement des ampoules par du LED.

La salle de gymnastique verra sa température abaissée à 17° et les douches fermées, ce qui devrait permettre une économie d'énergie substantielle.

Les éclairages de Noël seront abandonnés au profit de décorations plus traditionnelles, qui permettront de maintenir un esprit de fête sans gaspillage.

L'ensemble du personnel communal a été sensibilisé aux économies indispensables et prié d'adopter les écogestes élémentaires que sont l'extinction des luminaires inutiles et de tous les appareils non utilisés, en particulier en fin de journée. L'usage des escaliers sera privilégié à celui des ascenseurs, les vannes thermostatiques des locaux non utilisés seront réglées sur 1 (minimum). Quant à l'usage d'appareils de chauffage d'appoint ou individuels, il est totalement proscrit.

Le personnel enseignant, bien que dépendant du canton, sera également prié d'adopter les mêmes comportements.

La gérance en charge des appartements appartenant à la commune a été priée de transmettre aux locataires toutes les informations nécessaires pour rendre possible les économies d'énergie requises sans perte excessive de confort. Une adaptation des acomptes de charges est proposée à chaque locataire.

A l'heure actuelle, le Conseil d'Etat poursuit ses travaux en vue d'une coordination des tâches entre le canton et les communes. Une première séance d'orientation pour les districts d'Aigle et Riviera - Pays-d'Enhaut se déroulera le 24 octobre prochain. Corseaux y participera bien évidemment et prendra les mesures qui s'imposeront par la suite.

Des informations régulières seront transmises à la population et au Conseil communal par le biais du site internet communal.

La discussion est ouverte.

M. Ciocca se demande si la technologie d'éclairage employée pour l'allumage automatique des lampadaires (avec des solutions d'abaissement de puissance permettant de moduler le flux lumineux) est possible d'être implémentée ou si on est obligé de changer les lampadaires pour la mettre en place. Il pose la question si cela a été étudié.

M. Siegfried explique que la commune a plusieurs types de lampadaire dont des LED sur les nouveaux tronçons comme à l'avenue des Jordils, à l'avenue Félix-Cornu et au chemin du Grand-Pin. Ceux-ci permettent de diminuer l'intensité lumineuse de 23h à 5h et sont réglables. Concernant le secteur des Agites, une phase test a été réalisée avec des détecteurs. Pour le moment, le résultat n'est pas probant. Il précise que cela fonctionne que pour des routes à faible trafic pour éviter un constant fonctionnement on/off. Le reste de la commune a, soit un éclairage à néon, soit un autre type. Ceux-ci ne fonctionnent que sur simple enclenchement/déclenchement sans variation de luminosité.

A l'heure actuelle, il n'a pas été prévu d'arrêter l'éclairage public, que cela soit complètement ou partiellement. Des obligations légales ne le permettent pas (exemple des passages piétons). On possède quelques armoires électriques qui pilotent le fonctionnement d'une majorité des lampadaires. Actuellement, le choix est limité. Soit l'éclairage est complètement arrêté, soit il reste constamment en fonction.

M. Weiss demande si une estimation d'économie d'énergie a été avancée par rapport à la consommation habituelle.

M. Michaux répond que le calcul est simple. Si on passe d'un éclairage traditionnel de 60 watts à, par exemple, 36 watts, on économise 40 %. Généralement, on estime à 50 % d'économie.

M. Weiss souhaite savoir, de façon plus précise, quelle est la proportion de la consommation d'énergie générale par rapport à l'énergie d'éclairage. Il remarque qu'aucune économie n'est faite sur ce que l'on consomme le plus.

M. Debétaz ne comprend pas que les mesures touchent les douches de la salle de gymnastique, à savoir leur fermeture. Il trouve cela dommage.

M. Paschoud répond que le contact a été pris avec la direction de l'EPS à Corsier pour proposer cette mesure indépendamment de celles dictées par le Conseil d'Etat. Mme Boden, la directrice, a trouvé la proposition recevable.

M. Marmier remercie la Municipalité pour les mesures prises d'économie d'énergie tout en l'invitant de poursuivre ses efforts.

Mme Nour aimerait savoir quels types d'information vont être transmises par la gérance (réf. avant-dernier paragraphe de la communication municipale) et comment on compte si prendre pour éviter une « perte excessive de confort ». De plus, elle demande si une communication sera faite également dans ce sens aux locataires ou propriétaires des villas ou bâtiment privé.

M. le Syndic répond que la phrase est liée au paragraphe précédent. Le Conseil d'Etat a mis en place un état-major de crise qui pilote les communes pour chaque décision prise. Mme Pilloud, secrétaire municipale est la déléguée de la commune auprès de ce service et est régulièrement informée. La Municipalité peut indépendamment décider d'en mettre en place et ceci sans attendre une nouvelle séance du Conseil. Les informations seront transmises via le site internet de la commune. Suivant la situation, un tout ménage pourrait être envoyé aux habitants.

M. Michaux complète en précisant qu'il faut faire la distinction entre propriétaire de bâtiments publics, propriétaire d'appartement et employeur communal. On peut appliquer certaines règles en tant qu'employeur et propriétaire de choses publiques. En tant que propriétaire de choses louées à des locataires, ce ne sont pas les mêmes règles qui s'appliquent. Aujourd'hui, il n'existe pas de base légale qui imposerait par exemple de mettre tous les appartements à 19°C.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. SIEGFRIED

Assainissement de la route des Cerisiers – Prestations d'ingénieurs – Autorisation de dépense extrabudgétaire octroyée par la Commission des finances :

La Municipalité a présenté à la Commission des finances une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'engager une dépense extrabudgétaire de CHF 52'670.- HT pour des prestations d'ingénieurs dans le cadre de l'assainissement de la route des Cerisiers. Cette demande a fait l'objet d'une décision positive de dite commission, dans sa séance du 10 octobre 2022.

En application des articles 41, al. 1 et 89 du règlement du Conseil communal (RCC), et conformément aux autorisations générales pour la législature 2021-2026 (décision du Conseil communal du 3 septembre 2021), la Municipalité peut en effet engager des dépenses extrabudgétaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.-, montant qui peut être porté à CHF 75'000.- sous réserve de l'accord préalable de la commission des finances.

La demande adressée à la Commission des finances a permis d'obtenir son approbation préalable. L'approbation du Conseil sera ensuite requise (art. 89, al. 2 RCC) soit par un préavis d'apurement, soit plus vraisemblablement dans le cadre d'un préavis ordinaire pour des travaux d'assainissement de la route des Cerisiers.

Ainsi qu'il a été expliqué aux membres de la CoFin, la route des Cerisiers a été réfectionnée il y a un peu plus de 20 ans (préavis déposé fin 2000). Lors de ces travaux, la couche de roulement a été refaite sur l'entier de la surface et les couches de base en enrobé ont été renouvelées uniquement sur les fouilles existantes.

Lors de ces travaux, le SIGE et Romande Energie n'ont pas jugé utile de renouveler leurs installations.

Depuis 2020, le SIGE a dû intervenir à plusieurs reprises sur sa conduite datant du début du 20e siècle pour traiter des fuites importantes. Pour le SIGE, il est désormais impératif d'agir rapidement et de remplacer cette conduite depuis le départ du funiculaire, jusqu'au giratoire (Cerisiers - Jordils).

Romande Energie a principalement deux sujets à traiter sur cet axe routier. Tout d'abord, elle a dû intervenir encore plus souvent que le SIGE pour réparer des pannes entre le funiculaire et sa station au chemin du Sosselard et souhaite maintenant remplacer ses installations souterraines. Ensuite, depuis le passage à niveau des Cornalles en direction du giratoire, son réseau est sous-dimensionné et elle serait incapable d'alimenter les nouveaux bâtiments projetés sur la parcelle N° 156. Elle souhaite donc également renouveler ses installations et en augmenter les capacités.

La route des Cerisiers sera donc éventrée par de nombreuses fouilles, raison pour laquelle la commune a décidé de participer à ces travaux afin de :

- Renouveler le réseau d'assainissement des eaux claires et usées sur les tronçons laissés en ciment lors des derniers travaux et remplacer les couvercles défectueux. Il s'agit principalement du réseau des eaux claires.*
- Contrôler et renouveler le réseau d'éclairage public existant et, le cas échéant, renouveler ces luminaires.*
- Profiter des travaux du SIGE pour renouveler les éléments de défense incendie (bornes hydrantes et conduites de raccordement).*
- Faire une réfection totale de la couche de roulement (pose d'un nouveau tapis).*
- Etudier ou revoir le système de stationnement / circulation dans le but de modérer la vitesse du trafic et de créer des zones de stationnement provisoires pour les manifestations se déroulant dans le village de Corseaux.*

L'offre de MCR & Associés Sàrl porte sur la phase 1 des travaux d'assainissement envisagés, soit :

- Etude de projet*
- Avant-projet*
- Projet d'ouvrage*
- Appel d'offres*

La phase 2 (réalisation et exécution des travaux) fera quant à elle l'objet d'un préavis d'investissement, après que les soumissions auront été examinées dans la phase 1 (préparation).

Les honoraires du bureau d'ingénieurs pour l'étude du projet ne concernent que les prestations nécessaires aux travaux communaux. Le montant des honoraires pour la deuxième phase sont calculés sur une estimation des coûts, puis ils seront recalculés en fonction des travaux réellement engagés.

Grâce à l'autorisation accordée par la Commission des finances au mois d'octobre 2022, le planning suivant pourra être respecté :

Octobre : Adjudication honoraires ingénieurs pour l'étude jusqu'au retour des soumissions pour la préparation du préavis d'exécution.

- *Octobre à décembre : Préparation du projet et de l'appel d'offres.*
- *Janvier/Février 2023 : Retour des offres.*
- *Mars : Votation du préavis d'exécution par le conseil communal.*
- *Avril/Mai : Début des travaux.*

La discussion est ouverte.

M. Wampfler remercie la Municipalité, au nom de la Commission des finances, pour avoir fait preuve de transparence, au vu du montant proche des CHF 50'000.-. La Commission n'a pas voulu mettre le Conseil devant le fait accompli et, de ce fait, a accepté de traiter la demande, vu le degré d'urgence. Les deux ruptures de conduite sont un fait ; on risque la coupure d'électricité. Il est intelligent de réaliser l'étude. Les coûts des travaux seront débattus lors d'une séance du Conseil communal en temps voulu.

Il ajoute que la Commission des finances regrette qu'un montant n'est pas alloué à titre préventif dans les plans d'investissement pour ce type d'évènement. Il précise que ce n'est pas la première fois que le cas de figure se présente. Il conçoit qu'on ne peut pas prévoir précisément les évènements mais il serait judicieux d'inscrire un pourcentage d'une estimation de montant pour ce genre d'action dans les plans d'investissement.

M. le Syndic mentionne que c'est la 1^{ère} fois en 20 ans que l'on fait face à ce genre d'évènement pour un montant aussi élevé. Ce type de problématique intervient en raison de conduites qui deviennent trop anciennes. On peut regretter d'avoir accepté en 2000 de ne pas avoir changé la conduite du SIGE datant de 1912. On avait, à ce moment-là, approuvé un préavis d'un montant s'approchant du million pour refaire la route des Cerisiers. Si on regarde en arrière, les investissements relatifs aux routes ont été bels et bien prévus (montants conséquents) : route de Châtel, avenue Félix-Cornu, avenue des Jordils, chemin du Grand-Pin. Les imprévus rentrent dans la moyenne d'amortissement annuel possible des différents investissements. Mettre un montant incorrect dans un plan d'investissement en prévision d'un hypothétique évènement ne lui paraît pas judicieux. Sur une période de 5 ans, on a une analyse complète des canalisations (contrôle avec caméra, 20 % parcouru /an) et cela permet de prévoir les potentiels coups durs. Mais, M. le Syndic prend note de la demande et en parlera avec le boursier pour l'analyser.

M. Wampfler précise que la demande porte sur la prévision de coûts imprévus vis-à-vis de l'entretien. Si on désire vraiment avoir une estimation pertinente de l'endettement de la commune, on devrait prendre en considération un montant relatif aux impondérables. Il ajoute que l'on peut en reparler lorsqu'on débattera sur le budget de l'année prochaine.

M. le Syndic communique son approbation.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. PASCHOUD

Équipement des collèges de dispositifs d'affichage numérique frontal (ANF) :

Dans son programme de législature 2017 - 2022, le Conseil d'État annonçait sa volonté de développer l'éducation numérique dans les écoles vaudoises. Après un projet pilote concluant porté par 350 enseignants et 4'800 élèves entre 2018 et 2019, le Grand Conseil a alloué fin 2019 une enveloppe de 30 millions de francs au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) pour les trois premières années du processus.

Cette enveloppe cantonale a pour but de financer la formation des enseignants de la scolarité obligatoire et post-obligatoire (2/3 de l'enveloppe) et d'acquérir (1/3 de l'enveloppe) du matériel et ses infra-

structures pour l'enseignement numérique : plateforme pédagogique et moyens d'enseignement, cyber-administration et gouvernance de l'information pédagogique, accès internet à haut débit sans fil (Wifi).

Depuis la rentrée scolaire 2021, l'éducation numérique est déployée progressivement au sein de l'enseignement vaudois. Les méthodes pédagogiques évoluent et demandent une modernisation des salles de classe par la mise en place d'équipements d'affichage numérique frontal (ANF).

À la suite de négociations entre le Canton, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV), le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a publié le 22 juin 2021 la décision N° 184 intitulée "Affichage numérique frontal (ANF)" qui contraint les communes à prendre en charge l'installation des ANF et précise la répartition des coûts, les caractéristiques techniques ainsi que les modalités de commande de ces équipements.

Cette décision prévoit que :

- *L'affichage numérique frontal (écran de la marque Promethean ActivPanel 86") est à la charge des communes pour un montant maximum de 2'500 francs par local équipé. Durant une période de 8 ans, l'entretien et le dépannage sont organisés par la Direction générale de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud (DGEO), à partir de la date de livraison de l'ANF.*
- *Les supports réglables en hauteur, les surfaces d'écriture (panneaux blancs ou tableaux noirs) sont à la charge des communes.*
- *Les frais de montage, de démontage et de transport sont à la charge des communes.*

A la suite d'une demande de la Direction de l'Établissement primaire et secondaire de Corsier-sur-Vevey et environs soucieuse de la cohérence pédagogique au sein de l'établissement, le CoDir de l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC), locataire des bâtiments scolaires du Cercle, a demandé aux communes d'équiper les salles des collèges en respectant le planning cantonal de déploiement de l'éducation numérique permettant un étalement des investissements sur 3 ans.

Tout comme les Municipalités de Chardonne et de Corsier, la Municipalité de Corseaux a décidé de financer ces investissements par les budgets annuels de la Commune (compte 3550.31130 "Achat de mobilier et d'équipement"). Ainsi, les 5 salles de classes occupées par les élèves de 1 à 4H (collèges 1900 et 1980) seront équipées d'ANF en 2022. Cet investissement d'environ CHF 34'000.00 sera financé par le compte 9282.20 fonds "Ecoliers", pour un montant de CHF 26'688.15 et par le compte 3550.31130 "Achat de mobilier et équipement" pour le solde. En 2023 viendra le tour du Collège 1960 occupé par les élèves de 5, 6 et 7H, soit 4 classes, pour un montant d'environ CHF 25'000.00 et en 2024 celui du Collège 1980, soit 6 classes, pour une somme de CHF 35'000.00. L'installation de ces affichages numériques se fera bien évidemment durant les vacances scolaires afin de ne pas perturber les activités pédagogiques.

La discussion est ouverte.

Mme Fonjallaz demande si le choix de l'équipement est judicieux et en phase avec l'évolution actuelle (apprentissage externe, search of learning ou autres). Elle souhaite savoir également si des interactions existent avec la commune de Jongny, pilote dans ce domaine.

M. Paschoud informe que le canton prône l'utilisation du numérique à bon escient par les élèves. L'Etat a développé une politique d'élicitation numérique. Les enseignants sont formés avec ces nouveaux outils et aux techniques d'enseignement. Les 5 salles de classes occupées par les élèves de 1 à 4H (collèges 1900 et 1980) seront équipées d'ANF en 2022 avec, à disposition, 5 tablettes par classe. Les autres classes seront équipées d'ANF selon le planning établi. L'ASICC étant propriétaire des bâtiments, la volonté est d'équiper toutes les classes d'ANF à terme.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

10. Communications du bureau

Mme la Présidente informe qu'une cérémonie d'accueil des nouveaux citoyens âgés de 18 à 20 ans a eu lieu le 2 octobre dernier. L'évènement était organisé par les animateurs jeunesse Axelle Müller et Thierry Chevalley (discours officiels, food truck, blind test et des entrées gratuites au RKC). La Présidente et la 1^{ère} Vice-présidente ont participé au début de soirée, accompagnées des Municipalités de Corseaux et de Corsier.

Mme la Présidente rappelle que les rapports de commission doivent être datés, signés au stylo et imprimés sur papier « vierge ». Les signatures scannées ne sont pas acceptées, mise à part celles qui sont authentifiées numériquement.

Afin que les séances de préparation se pérennise, Mme Borloz s'est proposée de les organiser. Mme la Présidente appelle l'assemblée à répondre à ses mails en lui signifiant, par un oui ou un non, leur intention. Elle pourra ainsi les organiser en toute connaissance de cause.

11. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes

M. Marmier, pour l'ASR, communique que le renouvellement de l'infrastructure téléphonique de l'ASR a besoin d'un crédit de CHF 200'000.- et que le crédit d'investissement pour un nouveau registre des entreprises a besoin d'un budget de CHF 144'000.-. Le comité de direction a présenté une étude de faisabilité pour la construction de la maison de la sécurité public. La commission de gestion a visité les locaux actuels dont certains sont vétustes et désuets (réf. aux propos de Mme Borloz lors d'une précédente séance du Conseil). La construction de la maison de la sécurité pourrait se concrétiser sur le terrain de Chailly, juste en-dessous du stade de foot. Si le projet se concrétise, ce serait pour 2024/2025 au plus tôt. La question à régler est de savoir qui construit. La commune de Montreux n'est pas désireuse de le faire. Ce serait donc l'ASR à qui incomberait la construction. Dans ce cas de figure, les statuts devront être revus. Ceci implique que les 9 Conseils communaux acceptent le projet de construction.

M. Marmier ajoute qu'une personne s'est opposée au budget 2023 de l'ASR en contestant l'augmentation régulière et conséquente des frais. A la votation, le Président a été appelé à y participer pour permettre de trancher suite au constat d'une égalité d'intention de vote. Le budget a été alors accepté sous garantie d'obtenir des éclaircissements sur l'augmentation des frais. La participation communale passerait de CHF 181.- à CHF 230.-/an/habitant pour 2023.

12. Divers et propositions individuelles

M. Debétaz fait part, au nom de la société de Développement, qu'un flyer relatif à la « soirée de la citrouille » a été transmis aux habitants. Elle aura lieu le 2 novembre à partir de 18h. Un cours de zumba et une soupe à la courge seront offerts. Il ajoute que l'inscription est ouverte via le site (<http://societe-developpement-corseaux.ch/>) pour ceux qui souhaitent organiser une fenêtre de l'Avent.

M. Neyroud demande pourquoi un conteneur à papier a été placé derrière Châtonneyre alors qu'un ramassage régulier est organisé dans la commune.

Mme Carruzzo répond que deux conteneurs ont été mis, l'un à Châtonneyre et l'autre à la route de la Crottaz pour répondre au besoin exprimé par des habitants. Cela permet, ainsi, de déposer des papiers hors dates de ramassage pour les personnes en déplacement prolongé.

M. Neyroud se demande si c'est normal que rien n'existe pour récolter le PET ?

Mme Carruzzo répond par l'affirmative. Elle rappelle qu'un pourcentage du prix des produits contenant du PET est perçu pour le recyclage. Elle invite, donc, les usagers à ramener ces déchets dans les commerces.

M. Kellenberger aimerait savoir d'où vient le bruit entendu la nuit depuis une dizaine de jour ?

M. Wampfler explique que des travaux très importants ont lieu sur la voie Vevey-Chexbres chaque nuit de 20h à 5h jusqu'au 25 octobre prochain. Les CFF ont averti les habitants par la voie d'un tout-ménage. L'information se trouve sur leur site internet.

M. Kellenberger demande si les CFF transmettent un rapport au BTI pour qu'il puisse le répertorier sur Cartoriviera qui indique tous les chantiers sur la Riviera.

M. Wampfler répond qu'il ne pense pas que c'est le cas.

Mme Borloz demande ce qu'il advient de la maison feu Mme Dufey. Elle aurait été rachetée par la commune et semble être à l'abandon. Est-ce qu'un projet est prévu.

M. Michaux répond qu'une réflexion globale est menée, actuellement, sur ce que l'on peut faire sur tout le périmètre et si la maison va être rénovée. L'étude se porte sur les possibilités de développement dans ce secteur et les besoins notamment par rapport aux écoles.

Mme Jacomelli demande où se situe exactement le lieu.

Mme Borloz informe qu'il est entre le carnotzet des Jordils et les écoles.

M. Michaux précise qu'il est derrière le bâtiment des Jordils, côté route.

M. le Syndic complète que l'appartement fait partie des Jordils. La commune ne l'a pas racheté ; la personne avait un viager.

M. Marmier s'est demandé, en consultant le rapport d'activité Rivelac à la page 11, comment fonctionnait le budget de l'association. D'une part, le montant total des charges inscrit est incorrect. Il ne s'agit pas de CHF 339'002.85 mais de CHF 393'002.85. D'autre part, le résultat n'est pas un déficit « à prélever sur les provisions » mais un surplus contrairement à ce qui est mentionné (CHF 440'199.15 – CHF 393'002.85= CHF 47'196.30). On peut faire une faute de frappe mais on ne peut pas prétendre à un déficit. C'est une faute de sens du solde.

M. le Syndic précise que le résultat 2021 mentionné au bas de la page est bien un surplus. Il relate que l'agglomération, depuis 2019, a travaillé pendant environ deux ans sur l'élaboration de statuts pour en faire une association intercommunale. À la fin de l'année 2021, elle s'est rendu compte de la nécessité de présenter de surcroît un projet aux Conseils communaux pour communiquer ce qui sera fait. Les montants en surplus présentés dans le rapport agglomération Rivelac vont donc être intégralement dépensés en 2023. Pour le budget 2023, on observera un changement important des montants qui seront liés proprement dit au travail de conception du projet d'agglomération et non pas seulement par rapport aux statuts.

M. Kellenberger est choqué de constater la différence entre les chiffres avancés dans le budget 2021 et les comptes 2021. Il se demande comment on peut se tromper à ce point dans des prévisions budgétaires. Il ajoute que cela fait 5 ans que l'on dépense près d'un demi-million par année pour pratiquement aucun résultat.

M. le Syndic explique que le comité de pilotage existe depuis 2019. Les communes ont signé une convention, fin 2019, pour mettre en route un projet d'agglomération et surtout un plan directeur intercommunal (imposé par le canton). Les budgets ont été prévus pour cela, mais dans un espace-temps de réalisation plus court. Il ne faut pas oublier la période pandémique qui a eu, pour conséquence, de bloquer l'avancement de ce projet. Le personnel du bureau d'agglomération ainsi que le chef de projet ont été engagés en juillet 2020. Ces éléments expliquent un tel retard.

M. le Syndic annonce que, pour la première fois, la possibilité d'offrir un apéritif au carnotzet se présente depuis le début de la législature. Il invite l'assemblée à s'y rendre.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente annonce que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 9 décembre 2022 à la salle communale à 18h30, suivi d'un repas.

Mme la Présidente lève la séance à 21 h 08.

La Présidente

La Secrétaire

Coralie Patthey

Frankie Deloy Trüb